

Que faire en cas de suspicion d'infestation ?

Prenez si possible des photos, alertez au plus tôt votre vétérinaire, votre technicien sanitaire apicole TSA, le guichet unique de l'OMAA* et/ou la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP) du département de localisation du rucher.

Vous pouvez également alerter votre organisation sanitaire apicole.

La détection précoce est indispensable, pour se donner des chances d'éradiquer le parasite et éviter toute implantation.

Tout parasite suspect ressemblant à *Tropilaelaps* sera immédiatement envoyé au laboratoire national de référence pour identification.

Pour conditionner les spécimens suspects, utilisez un récipient bien fermé.

Afin de limiter le risque de dispersion pendant le transport, les acariens ne doivent jamais être envoyés vivants. Il convient de les tuer préalablement en les mettant au congélateur.



**La prévention
et la vigilance
sont l'affaire de tous**

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Direction générale de l'Alimentation
Avril 2022

agriculture.gouv.fr

* Observatoire des mortalités et affaiblissement de l'abeille mellifère.

Les acariens du genre
TROPILAELOPS
un danger sanitaire
exotique à surveiller



La France est actuellement indemne de cet acarien qui provoque la mort des abeilles ou leur départ des ruches. L'infestation par les acariens du genre *Tropilaelaps* est une maladie réglementée au sein de l'Union européenne. Bien qu'actuellement *Tropilaelaps* ne soit pas présent en Europe, il existe un sérieux risque d'introduction du parasite lié aux importations et aux déplacements des colonies d'abeilles.

**La vigilance doit être maintenue
pour éviter son introduction
sur le territoire français.**

Pourquoi ?

Dans les colonies présentant un haut niveau d'infestation, les dégâts sont similaires à ceux de *Varroa destructor*.

Comme *Varroa*, *Tropilaelaps* est le vecteur de certains virus aux effets délétères pour les colonies.

Les colonies souffrent de perte de couvain et d'abeilles. Cela conduit à des affaiblissements et des mortalités et peut pousser les abeilles à désertir la ruche. Les colonies d'*A. mellifera* peuvent mourir en moins d'un an après une infestation par l'acarien *Tropilaelaps*.

Comment éviter son introduction sur le territoire français ?

Il est interdit d'introduire des abeilles, des sous-produits apicoles non transformés, des équipements apicoles ou du miel en rayon en provenance des zones infestées.

Toute importation de reines en provenance de Pays tiers doit obéir au respect des modalités de ré-encagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et des contrôles systématiques obligatoires des matériaux et des abeilles accompagnatrices sont réalisés par les laboratoires agréés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.

Comment reconnaître *Tropilaelaps* ?



Vue ventrale et dorsale. Crédit : Fera

Il convient de bien observer ses caractéristiques morphologiques :

- l'acarien possède 4 paires de pattes. La première paire disposée verticalement, ressemble à des antennes ;
- le corps forme une seule région et est de couleur rouge-brun ;
- sa taille : environ 1 mm x 0,5 mm ;
- le parasite est visible à l'œil nu.

Comment différencier *Tropilaelaps* de *Varroa* :

- *Tropilaelaps* est plus petit que *Varroa* ;
- *Varroa* est plus large que long, a une forme de crabe. À l'inverse, le corps de *Tropilaelaps* est plus long que large ;
- *Tropilaelaps* se déplace assez vite sur les cadres de couvain alors que *Varroa* est relativement plus lent.



Varroa (à gauche) et Tropilaelaps (à droite). Crédit : Anses

Quels sont les premiers signes d'alertes d'une infestation ?

Une infestation par *Tropilaelaps* se traduit par les signes cliniques suivants :

- couvain irrégulier : en « mosaïque » ;
- opercules percés de petits trous ;
- couvain mort ;
- abeilles/nymphes aux ailes, pattes ou antennes déformées et/ou raccourcies ;
- abeilles/nymphes à l'abdomen déformé.

Il est possible de voir des abeilles rampantes à l'entrée de la ruche.



Les acariens plus vieux, plus foncés, sont facilement visibles sur le corps pâle de la puppe.



Ces signes cliniques sont semblables à ceux de la varroose. *Varroa* et *Tropilaelaps* sont en effet deux acariens proches sur le plan biologique, et infestent tout deux le couvain.

La présence d'acariens atypiques, différents de *Varroa*, est un signe d'alerte.

La surveillance de *Varroa* (ex : via la détection sur langes ou la désoperculation du couvain) peut également servir pour surveiller la présence de *Tropilaelaps*.